

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE**

Accusé de réception en préfecture
039-200008365-20260602-D1026-DE
Date de télétransmission : 08/06/2026
Date de réception préfecture : 08/06/2026

Date d'affichage :
02 06 2026

Date de convocation :
21 05 2026

L'an deux mille vingt-Cinq, le 02 06 2026 à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Dole, sous la Présidence de M MEUGIN Olivier.

Nombre de
délégués :
En Exercice : 12
Présents : 11
Votants : 11

PRESENTS :

M BAUD Jean Baptiste, M BARBERET Emmanuel, M BRUGNOT Eric, Mme LABOUROT Céline, M CORDIER Etienne, M CROT Alexandre, M DAVID Franck, Mme GAY Florence, M MEUGIN Olivier, M VUILLET Christian, M BOLE Alexandre.

Absents excusés : M Aurélien PHILIPPE donne pouvoir à son suppléant M BOLE Alexandre, M GIRARDET Charles donne pouvoir à M BAUD Jean-Baptiste, Mme CALINON Séverine donne pouvoir à sa suppléante Mme LABOUROT Céline.

SECRETAIRE DE SEANCE : M CROT Alexandre

D 10 2026 : DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE PRESIDENTS ET COMPOSITION DU BUREAU

Vu l'arrêté préfectoral n° 3920191224.002 du 24 décembre 2019 portant sur la modification des statuts du Syndicat Mixte Doubs Loue au 1^{er} janvier 2020 ;
Vu le Code générale des collectivités territoriales ;

Conformément à son l'article 10, la composition du bureau syndical est librement déterminée par l'organe délibérant. Le nombre de Vice-Président est de même manière librement déterminée par l'organe délibérant,

Dans ces conditions, le Président propose un nombre de 5 Vice-Présidents qui composeront avec le Président le Bureau du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **DE FIXER** le nombre de Vice-Présidents à 5 qui composeront avec le Président le bureau du Syndicat.

A Dole, le 02 06 2026,
Le Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,

M Olivier MEUGIN

